

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIBERACOIS

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Le débat sur les orientations budgétaires est rendu obligatoire par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales car la CCR compte une commune de plus de 3500 habitants. Ce débat a pour objectif de discuter des orientations budgétaires de l'exercice 2009 et permet à l'assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de notre collectivité.

I- Perspectives économiques nationales (d'après la loi de finances 2009)

LA CROISSANCE PREVISIONNELLE :

- La croissance en 2008 est proche de 0.5 % tandis que les prévisions tablaient sur une croissance entre 2 et 2.5. avec un point médian de 2.25%. Cela a pour conséquence de diminuer de 2 milliards d'Euros les recettes de l'Etat et d'augmenter le déficit budgétaire avec une prévision de - 67 Milliards d'Euros en 2009 soit 3.1% contre 2.7% initialement prévus.
- Le gouvernement évalue la croissance 2009 dans une fourchette comprise entre 0.2% et 0.5%

INFLATION PREVISIONNELLE :

- L'inflation en 2008 est proche de 1%. Les prévisions pour 2009 tablent sur une inflation à 1.5%.

CONSOMMATION PRIVEE :

- En 2008 on assiste à un tassement de la consommation des ménages (+1.1%). Les prévisions gouvernementales sont de +1.9% pour 2009.

INVESTISSEMENT PRODUCTIF :

- Progression en nette ralentissement (+2%) par rapport à 2007 (+7.4%).
Le principal frein à l'investissement étant lié à l'affaiblissement des marges de manœuvres des entreprises dont l'endettement a fortement augmenté.

II - Le Contexte National des collectivités locales (Tendances 2008 des finances locales)

A - Tendances générales

On constate un tassement des recettes des collectivités locales alors que leurs dépenses continuent d'accuser une "hausse soutenue". En 2008, les recettes des communes, départements et régions (181 milliards) sont en croissance de 3,8 %, un rythme inférieur à celui de l'an dernier (+ 4,7 %) et à celui de leurs dépenses de gestion (141,4 milliards), chiffré à +5,5 % par Dexia Crédit Local dans sa dernière note de conjoncture. Du coup, leur bas de laine diminue. Et leur capacité à financer leurs investissements avec leurs propres ressources recule de 3,6 %, ce après un premier tassement (- 1,8 %) en 2007.

" Comme les autres acteurs économiques, les collectivités locales subissent les premiers effets d'un environnement économique moins favorable ", toujours selon la note de conjoncture de Dexia. Les départements sont les plus affectés. Le retournement du marché immobilier devrait en effet entraîner par rapport à 2007 un " manque à gagner " de 300 millions d'euros au titre des droits de mutation, une taxe dont plus des trois quarts du produit (10,1 milliards d'euros en 2008) revient aux conseils généraux.

B- Les charges de fonctionnement.

Elles augmentent de +4%. Pour moitié, la hausse importante (+ 8,1 %) observée sur les dépenses de personnel (52 milliards d'euros) tient à la poursuite du transfert des personnels TOS et des DDE aux départements et aux régions, soit quelque 50.000 agents cette année. Les dotations de l'Etat (45 milliards d'euros), désormais placées sous le régime du " contrat de stabilité " évoluent également de façon moins favorable (+ 1,1 % en 2008).

Les collectivités locales n'échappent pas non plus à la vie chère. La hausse des prix qu'elles auront à supporter cette année est de 3,6 %, estime Dexia sur la base d'un indice propre à leur structure de consommation. Emprunter coûte également plus cher : en août dernier, les taux courts atteignaient 5,16 %, soit un bon demi-point de plus qu'en août 2007 (4,59 %). Une tendance que la crise des marchés financiers ne risque pas d'inverser. Avec elle, les prêteurs à court de liquidités vont se faire plus rares, si ce n'est déjà le cas. Les banques sont déjà moins promptes à s'engager et à répondre aux appels d'offres qu'il y a un an

C - Les produits de fonctionnement

Les assemblées locales ont levé le pied sur les impôts locaux : la pression fiscale augmente de 0,8 %, soit autant qu'en 2007, année très modérée par rapport aux précédentes (2,5 % en 2006 et 3,1 % en 2005 toutes collectivités confondues). Le rendement des quatre taxes directes locales s'en est trouvé peu affecté. Leur produit (64,7 milliards d'euros) augmente de 4.36 % du fait d'une bonne progression des bases. Cette augmentation est donc liée à la revalorisation forfaitaire de la valeur locative des logements et à l'élargissement de la matière taxable dû à l'accroissement du parc de logement.

C - L'investissement continue sa progression

Cette année, les collectivités locales ont aussi réduit leurs investissements. L'investissement direct des collectivités est de 51.9 milliards d'€. Il est en ralentissement puisqu'il est de -1.6% par rapport à 2007. On constate principalement un repli de l'effort d'équipement du secteur communal traditionnel en cette première année de mandat. On note ainsi un repli de l'investissement de -2.2% pour les communes et -3.7% pour les groupements de communes.

L'investissement des communes et des groupements est soutenu par le Les collectivités n'en ont pas moins continué à s'endetter. De 7 milliards d'euros, indique Dexia, qui chiffre leur encours total à 126 milliards d'euros. Cet accroissement représente seulement 0,3 % du PIB.

D – Les charges financières et l'autofinancement

Pour la quatrième année consécutive les charges financières repartent à la hausse. Elles augmentent plus fortement que l'ensemble des charges de fonctionnement. Ce retournement de tendance est la conséquence d'un endettement accru depuis 2002 associé à un relèvement des taux d'intérêt. Toutefois la dette des administrations publiques locales ne représente que 10 % de la dette publique. Les collectivités locales obéissent à des règles financières nettement plus strictes que celles que s'applique l'État.

L'autofinancement représente l'excédent des produits sur les charges de fonctionnement disponible pour financer les dépenses d'investissement. En 2008, la place de l'autofinancement reste prépondérante mais les collectivités locales n'ont plus la même faculté d'autofinancer leurs investissements, alors même qu'ils baissent (-1,6 %) cette année.

III - La loi de Finances 2009 et ses incidences

La loi de finances en 2008 se traduisait principalement pour les collectivités locales par :

↳ la transformation du contrat de croissance et de solidarité, en vigueur depuis 9 années, en contrat de stabilité. L'objectif était d'associer les collectivités locales à la réduction des déficits publics en prévoyant une indexation des principales dotations de l'Etat sur la seule inflation prévisionnelle.

↳ la baisse de la dotation de compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP) d'une moyenne de 24 % au titre de la fraction « salaire », du « plafonnement de taux de TP », et de « l'abattement général des 16 %.

Il convient en outre de rappeler 2 mesures concernant la fiscalité locale adoptées dans le cadre de la loi TEPA du 21 août 2007 :

-abaissement du taux de plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu fiscal de références (3.44% au lieu de 4.33%)

-suppression de la refacturation aux collectivités locales d'une partie du coût du bouclier fiscal cela s'est traduit pour la CCR par une « refacturation » de 27 000 € contre 35 000 € en 2007.

En 2009 l'objectif clairement affiché par le gouvernement et de limiter l'évolution de la dépense publique y compris celles des collectivités locales. Cela se traduit par une rupture avec le contrat de croissance et de stabilité qui prévalait jusqu'alors.

Parmi les principales dispositions de la loi de finances pour 2009 relatives aux collectivités locales, on retiendra surtout :

- les concours de l'Etat progressent en 2009 de 1,1 milliard d'euros (soit +2%), puis de 1 milliard chaque année (soit +1,74% en 2010, +1,71% en 2011, et +1,68% en 2012).

A compter de 2009 la DGF est calculée par application du taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages. L'enveloppe n'est plus abondée en pourcentage de la moitié de l'augmentation du PIB de l'année N-1. Concernant la dotation d'intercommunalité des Communautés de Communes l'évolution de la dotation moyenne habitant sera au maximum comprise entre +2.60 % et +3.20%.

- Sur les 75.2 Milliards d'€ de dotations et remboursements de l'Etat aux collectivités locales, l'enveloppe normée est de 56.3 Milliards d'€ (contre 46.5 en 2008). Figure désormais dans l'enveloppe normée le FCTVA pour 5.192 Milliards d'€. Il faut savoir qu'à l'intérieur de cette enveloppe toute hausse de plus de 2% d'une dotation se traduit par une diminution d'une ou plusieurs autres dotations.

- le gel de la DGE et de la DDR pour 2009 à leur niveau de 2008 (soit 491 Millions d'€ et 133 Millions d'€). Pour le gouvernement cette disposition vise à associer les collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Pour être éligible à la DGE, dans le cas des Communautés de Communes à fiscalité additionnelle, il faut un potentiel fiscal/habitant inférieur à 122.11€ ce qui est notre cas.

- l'article 48 de la loi des finances entérine la baisse des compensations d'exonérations. Elle est en 2009 de -17.10%. Rappelons que ces dotations permettent aux collectivités locales de compenser des pertes de recettes fiscales décidées par voie législative.

- il est estimé que les dépenses publiques locales progresseraient à un rythme inférieur aux recettes afin d'atteindre l'équilibre en 2012.

-Les valeurs locatives foncières font l'objet pour 2009 d'une revalorisation forfaitaire égale à :

+ 2,50 % pour les propriétés bâties

+ 1,50 % pour les propriétés non bâties

Ces taux tiennent compte à la fois de l'inflation prévisionnelle 2009 (+1.5%) et du décalage constaté en 2008 entre le taux prévu (1.60%) et le taux constaté (+2.90%)

IV - L'intercommunalité en Chiffres

A - L'intercommunalité en France

A ce jour 50% de la population française est regroupée au sein d'une communauté de communes.

Pour la première fois depuis 1992, le nombre total de communautés est en régression (2.583 contre 2.588 l'an passé) sous l'effet direct de l'effort de rationalisation de la carte intercommunale et des rapprochements de structures. Les créations nouvelles de communautés (16) sont désormais moins nombreuses que les disparitions (21) liées aux dix fusions recensées en 2007 et opérées sur le fondement des dispositions issues de la loi du 13 août 2004.

Sans constituer un phénomène massif, le volume de fusions a néanmoins doublé par rapport aux années précédentes.

Au 1er janvier 2008, il est recensé:

- 2.583 groupements de communes à fiscalité propre qui rassemblent 54,8 millions de Français soit 85,7% de la population française et 33.636 communes soit 91,7% des communes ;

- 171 communautés d'agglomération qui regroupent 21,93 millions d'habitants.

- 2.220 communautés à taxe professionnelle unique

B - L'intercommunalité en Dordogne

La Dordogne compte au 1er janvier 2008 51 Communauté de Communes regroupant 341 575 habitants. Une Communauté de Communes compte 6697 habitants et regroupe 9.5 communes en moyenne. L'Etat encourage désormais aux regroupements des intercommunalité c'est dans cette optique qu'un schéma départemental de l'intercommunalité a été pressenti.

V - La Communauté de Communes du Ribéracois : UN TERRITOIRE ATTRACTIF

1- une augmentation significative de la population

La population municipale selon les derniers recensements de l'INSEE est de 9025 habitants contre 8552 en 1999 soit une augmentation de 473 habitants (+5.5%). Ce chiffre est à rapprocher de l'évolution de la population de la Dordogne pour les mêmes périodes qui est de + 3.7 avec des fortes croissances sur l'agglomération périgourdine.

2- des bases fiscales qui progressent

ANNEE	HABITATION	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI	PROFESSIONNELLE
2003	6 787 000	5 410 000	510 500	6 889 000
2004	7 030 000	5 583 000	516 500	6 657 000
2005	7 399 000	5 768 000	526 700	6 682 000
2006	7 663 000	5 768 000	430 300	7 126 000
2007	8 133 000	6 277 000	440 500	7 516 000
2008	8 381 000	6 441 000	447 300	7 868 283
EVOLUTION EN %	23.48	19.05	-12.38	14.21

Sur les totaux 10 % de l'évolution des bases de TH et de TFB est dû aux revalorisations forfaitaires des lois des finances. On note donc un certain dynamisme des bases fiscales.

3-Des équipements nombreux.

Sur le territoire de la CCR l'offre d'équipement est très satisfaisante. La plupart des équipements est situé dans la ville-centre qui en assume la charge.

En 2008 ont été ouverts par la CCR le Centre de Formation aux métiers de la Restauration de Siorac, la Piscine d'été intercommunale.

Pour ce qui concerne notre collectivité les investissements prévisionnels du mandat concerneraient la construction d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement et d'un Relais Assistantes Maternelles.

4-Des services à la population.

Si les services de l'Etat sont moins présents, les collectivités locales s'impliquent pour offrir aux administrés des services de proximité. L'objectif commun est de fixer la population sur notre territoire et pour ce qui relève de la CCR il s'agit des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Une des caractéristiques de nos services à l'enfance est l'amplitude horaire proposée (7h à 19h) permettant aux parents travaillant en dehors de notre périmètre de bénéficier d'un mode de gardeEn contrepartie cela à un coût élevé.

V I- La Communauté de Communes du Ribéracois : une situation financière délicate en 2008

Si le résultat prévisionnel de l'exécution budgétaire est satisfaisant il n'en demeure pas moins que dans le détail des difficultés sont à souligner.

A - Des difficultés réelles mais une volonté de les surmonter

En 2007 et 2008 la CCR a dû assumer des charges nouvelles que l'on avait en grande partie anticipée. Toutefois l'exercice 2008 s'est caractérisé par une reprise de l'effet de ciseaux (c'est à dire des charges qui augmentent plus vite que les recettes).

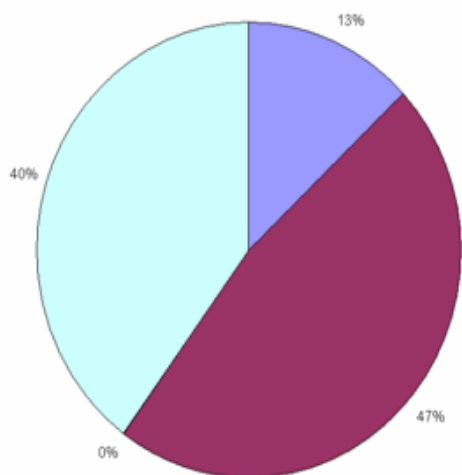
Par ailleurs et comme nous le mentionnons chaque année, nos compétences nombreuses sont coûteuses et génèrent peu de recettes domaniales. Le levier de la fiscalité est pour le moment privilégié. Pour autant le niveau de la fiscalité intercommunale pèse lourdement principalement sur les ménages et en 2009 l'objectif est de stabiliser les taux.

D'ou la nécessité d'augmenter nos bases de fiscalité en attirant des entrepreneurs et un relatif espoir nous est donné avec l'installation d'une première entreprise sur la Zone d'Activités Economiques de Villeteureix.

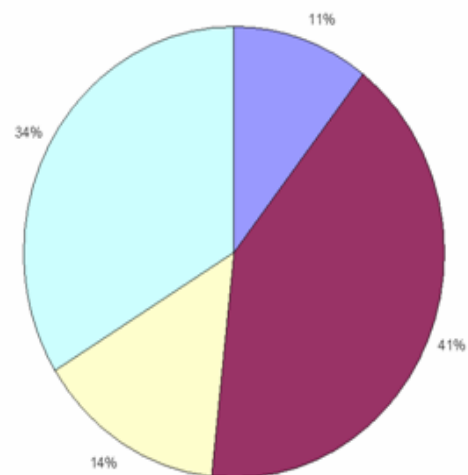
Notre difficulté à dégager des marges d'autofinancement mérite toujours notre attention si l'on veut pouvoir continuer à investir.

B –Des charges de fonctionnement importantes

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2006

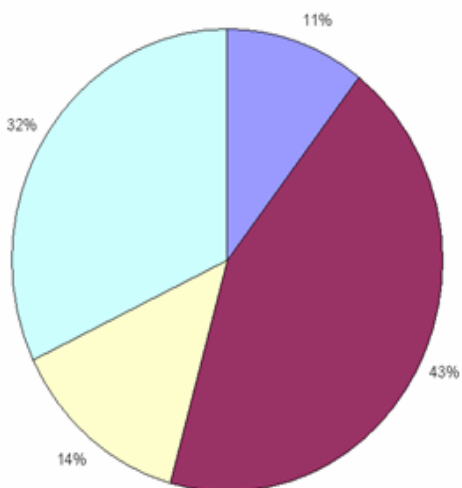


REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2007



REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2008

■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel et frais assimilés ■ Atténuation de produits ■ Charges de gestion courante



1-Les charges de personnel

Les charges de personnel en 2009– toutes choses égales par ailleurs - représenteraient (hors T.O.M) 54 % de notre budget réel de fonctionnement et elles sont en très légères diminution par rapport au budget 2007 (55 %) La C.C.R assume directement ou indirectement 50 agents soit 34 équivalent temps.

Evolution des charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (hors TEOM)

ANNEE	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (prévision)
% des charges de personnel/dép. réelles de fonctionnement	70	65	60	56	55	54

2-Les charges de fonctionnement

Par ailleurs, il nous faut toujours faire face aux dépenses « classiques » des écoles, des accueils périscolaires, de l'école de musique, du relais assistantes maternelles, de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'administration générale. De plus, chaque année les intérêts de la dette augmentent puisque l'extinction du premier emprunt contracté se fera d'ici 5 ans. Ces dépenses sont incompressibles.

A ce propos la part des dépenses incompressibles dans nos dépenses réelles de fonctionnement est de 70% (il s'agit des intérêts de la dette/de la TEOM/des charges de personnel)

Des dépenses récentes sont désormais redondantes et deviennent incompressibles:

- La prise en charge des frais d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire (300 000 €)
- La prise en charge de la totalité des frais de fonctionnement des écoles (70 000 €)
- Les frais liés à la Piscine intercommunale (150 000 €)
- Les frais de l'accueil de loisirs « Chat Perché »

3-Les intérêts de la dette

Ils augmentent de 40 000 € en 2009 mais compte tenu de la mobilisation de la ligne de trésorerie il faut prévoir 220 000 € au total au budget. Les intérêts de la dette (toutes choses égales par ailleurs) dès 2010 sont prévisionnellement moins importants. Il faut donc veiller à limiter pendant quelques années notre recours à l'emprunt.

C - Un Coefficient d'Intégration Fiscale plus adapté

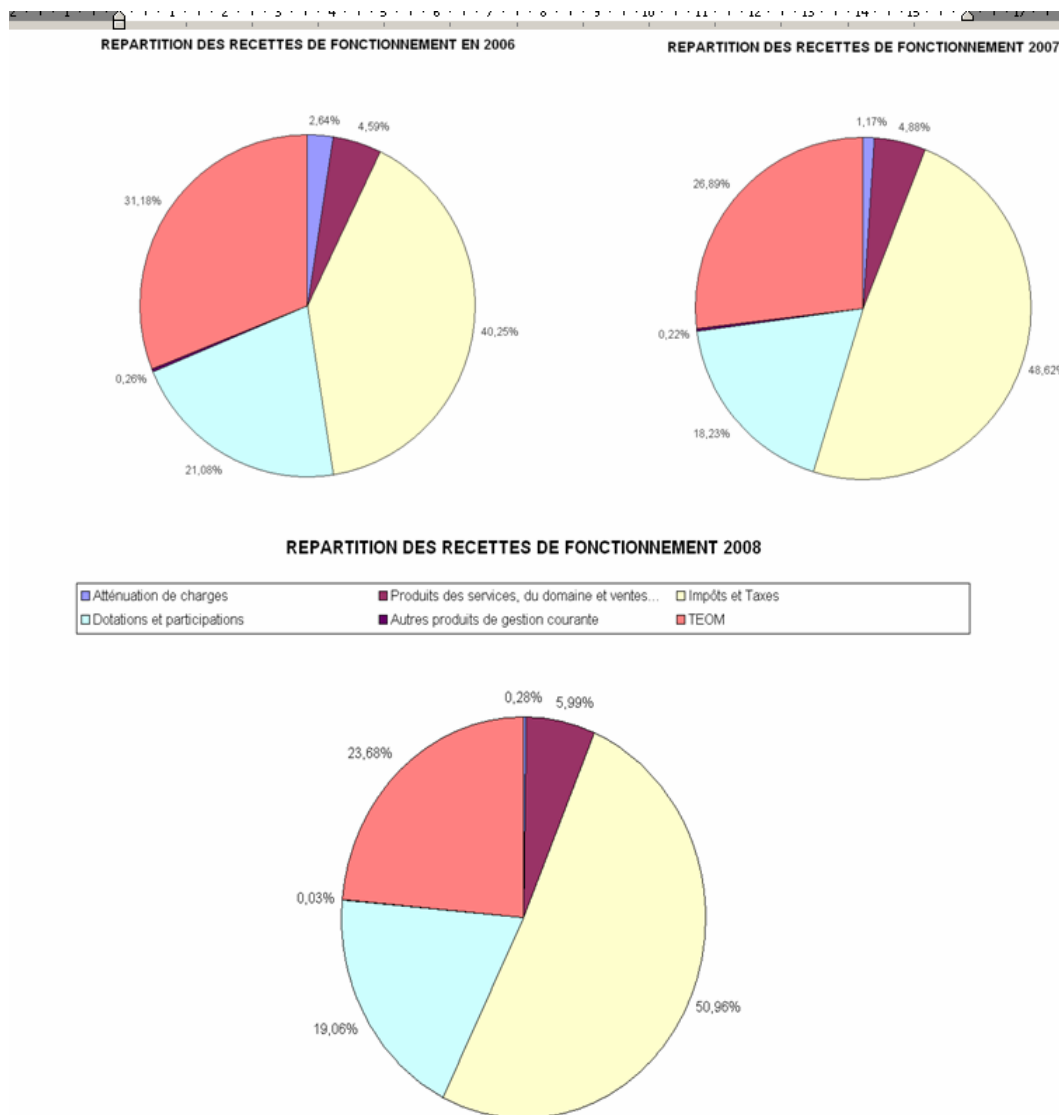
Notre CIF est désormais de 36 %. En effet le produit fiscal voté en 2005, 2006, 2007 nous a permis de dégager des recettes correspondant à nos réels besoins financiers. En plus de notre produit fiscal qui a augmenté cela a également un effet redondant sur notre D.G.F car le C.I.F entre dans le calcul de cette dotation. Cela signifie que l'évolution de la DGF de la CCR dépend de l'équilibre entre le produit de la fiscalité locale perçu par les communes adhérentes et celui perçu par notre intercommunalité.

Coefficient d'intégration fiscale depuis 2004 :

ANNEE	2004	2005	2006	2007	2008
Coefficient d'intégration fiscale en %	12	28	30	32	36
Moyenne CIF nationale de la catégorie en %	28	28	29	29.51	29.91

D - Une plus grande attention accordée aux recettes

Le graphique ci-dessous illustre la répartition de nos recettes réelles de fonctionnement:



En 2008 nous avons suivi très attentivement la rentrée des recettes. Le taux de réalisation est de 101%.

1- Les recettes domaniales

Elles représentent une faible part de notre budget, pour autant nous avons cherché :

-à inter communaliser nos dépenses par la mise en place d'une participation financière différenciée des autres collectivités. (Piscine/CLSH)

-à reconduire le forfait communal pour les élèves extérieurs à la Communauté de Communes du Ribéracois.

à ajuster le coût réel du relais assistance maternelle

En 2009, nous avons également augmenté les droits d'inscription au Centre de Loisirs et une revalorisation des tarifs applicables pour les familles hors CCR

2- les dotations et participations

La Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne révisé drastiquement ses modalités d'aide aux collectivités. (On avait ainsi constaté un manque à gagner de 13 000 € dans les aides attribuées par la CAF 24 au budget 2007 au seul titre du contrat Enfance-Jeunesse). Cette année 2008 les aides de la CAF 24 ont été supérieures à 2007. Ceci s'explique par l'augmentation des journées/enfant dans les Accueils périscolaire et au Centre de Loisirs entraînant mécaniquement des Prestations de Service plus importantes. Toutefois ces prestations supplémentaires ne compensent pas les dépenses que la CCR a dû engager pour ces journées/enfants supplémentaires. Rappelons qu'une journée enfant à l'accueil de loisirs « Chat perché » représente un coût de à la charge de la CCR de 20.35 € tandis qu'il est de 7.62 € pour une journée/enfant dans un accueil périscolaire.

Concernant les aides à l'Aire d'accueil des gens du voyage, elles sont pour le moment reconduites à même hauteur par l'Etat et le CG 24 (elles n'ont pas été revalorisées depuis 2003 du coût de l'inflation). Toutefois on peut craindre que l'ouverture de nouvelles aires en Dordogne ne pose à terme la pérennité de ces aides publiques. Il s'agit pour le moment d'une recette de 40 000 €.

Enfin nous percevons une moindre Dotation Globale de Fonctionnement par habitant que la moyenne nationale jusqu'en 2005 et cela devait être souligné. A cette date la tendance s'inverse nettement en notre faveur. La raison majeure de cette inversion est l'importance des charges nouvelles transférées à la CCR. L'Etat encourage donc les Communautés de Communes qui augmentent leurs compétences et cela devrait peut-être nous inciter à y réfléchir même si les dotations supplémentaires ne compensent pas, loin de là, les charges nouvelles que nous devons assumer.

Dotation Globale de Fonctionnement/habitant depuis 2004 :

ANNEE	2004	2005	2006	2007	2008
DGF/HAB CCR EN €	10.66	19.17	20.78	22.22	26.00
DGF/HAB MOYENNE NAT. EN €	16.62	17.28	17.97	18.69	

3- Les impôts locaux

Il s'agit de la principale ressource de notre budget et tous les conseillers communautaires s'accordent à dire qu'une stabilisation des taux serait souhaitable sinon indispensable. Il convient toutefois de rappeler que la CCR a augmenté significativement ses taux d'imposition lorsqu'elle assumait des compétences nouvelles. Ce n'est pas le cas en 2009 mais cela le sera en 2010 avec la mise en place d'un service d'urbanisme.

a- Les taux

Evolution des taux de la CCR depuis 2004

ANNEE	2004	2005	2006	2007	2008
TAUX TH Moyenne NAT	1.87 % (2.26)	2.43% (2.42)	2.87 % (2.76)	4.02%	4.82%
TAUX FB Moyenne NAT	4.18 % (3.46)	5.43 % (3.67)	6.41 % (3.76)	8.97%	10.76%
TAUX FNB Moyenne NAT	11.32 % (9.00)	14.72 % (9.47)	17.37 % (9.70)	24.32%	29.18%
TAUX TP Moyenne NAT	2.28 % (2.42)	2.96 % (2.58)	3.49 % (3.03)	4.89%	5.87%

Comparaison des taux des Communauté de Communes voisines* :

	CC DU VAL DE DRONE	CC DU VERTEILLACOIS	CC DES HAUTS DE DRONE	CC PAYS DE ST AULAYE	CC MOYENNE VALLEE DE L'ISLE	CC VALLEE DU SALEMBRE	CC BASSE VALLEE DE L'ISLE	CC DU RIBERACOIS
TAXE HABITATION	3,82%	2,72%	5,25%	2,13%	2,17%	2,20%	5,21%	4,82%
FONCIER BATI	8,80%	5,80%	10,44%	3,76%	5,03%	4,89%	13,59%	10,76%
FONCIER NON BATI	32,31%	26,79%	5,95%	16,05%	14,24%	19,68%	48,90%	29,18%
TAXE PROFESSIONNELLE	5,36%	3,83%	10,63%	2,58%	2,43%	2,88%	8,36%	5,87%

(* cette comparaison est à relativiser car toutes les CC n'ont pas les mêmes compétences)

b- Le produit fiscal

Evolution du produit fiscal perçu par la CCR depuis 2004

ANNEE	2004	2005	2006	2007	2008
PRODUIT PERCU EN €	575 078	780 938	929 058	1 364 655	1 699 518

En 2007 les impôts locaux représentaient 48.41% des recettes de fonctionnement contre 44.69% pour la moyenne régionale des CC et 47.16% pour la moyenne nationale. (source minefi)

On constate donc que le produit de la fiscalité locale dans la structure budgétaire est à peu près équivalente à celles autres Communautés de Communes. L'écart des taux s'explique donc par la faiblesse des bases fiscale ce que traduit le potentiel fiscal/habitant

c – Le potentiel fiscal habitant

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Evolution du potentiel fiscal/habitant depuis 2004

ANNEE	2004	2005	2006	2007	2008
CCR :Potentiel fiscal/habitant en €	59.30	59.46	63.50	65.64	68.78
MOYENNE NAT.	81.40	82.72	87.73	89.90	93.93

Cela signifie que les bases de la fiscalité de la CCR sont nettement inférieures à la moyenne nationale mais que les taux sont nettement supérieurs.

d-L'effort fiscal

L'effort fiscal est un indicateur qui permet de comparer la pression fiscale les communes les unes par rapport aux autres. Il est égal au rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières et de la TEOM et le potentiel fiscal correspondant à ces 3 taxes. Pour les communes membres d'un groupement de communes à fiscalité propre il est calculé en ajoutant au produit et au taux de chacune de leurs propres taxes communales ceux correspondant au groupement de communes.

Année 2007														
POTENTIEL FISCAL DES 3 TAXES:TH/TF/TFNB														
ALLEMANS	BOURG DU BOST	COMBERANCHE-EPELUCHE	LA JEMAYE	PETIT BERSAC	PONTEYRAUD	RIBERAC	ST ANDRE	ST MARTIN	ST MEARD	ST VINCENT	SIORAC	VANXAINS	VILLETUREIX	
73 756,20	26 221,45	19 126,94	13 314,40	26 801,51	6 975,53	543 937,47	11 110,28	86 006,66	57 380,81	52 457,78	35 755,17	95 831,06	112 575,25	TAUX
56 924,61	21 444,33	16 968,83	12 077,85	24 243,90	5 637,23	660 536,76	11 122,10	65 030,81	46 240,53	41 574,58	28 071,89	78 330,85	93 376,16	14,44
24 481,39	8 893,99	4 630,38	8 880,37	14 441,27	1 696,28	31 616,34	9 031,52	19 155,32	10 452,73	6 189,12	8 756,45	30 624,66	19 484,25	18,49
155 162,20	56 559,77	40 726,14	34 242,62	65 486,68	14 309,04	1 236 090,58	31 263,91	170 192,79	114 074,07	100 221,47	72 583,51	204 786,57	225 435,67	44,51
														TOTAL
EFFORT FISCAL														
1,086	1,2033	1,2376	1,085	1,3351	1,2289	2,1271	1,5505	1,0594	1,6763	1,3551	1,339	1,2685	1,2656	18,817
Moyenne:														
1,3441														
ALLEMANS	BOURG DU BOST	COMBERANCHE-EPELUCHE	LA JEMAYE	PETIT BERSAC	PONTEYRAUD	RIBERAC	ST ANDRE	ST MARTIN	ST MEARD	ST VINCENT	SIORAC	VANXAINS	VILLETUREIX	%
0,69	0,8	0,84	0,65	0,92	0,83	1,73	1,12	0,67	1,28	0,97	0,94	0,99	0,87	COM
0,396	0,403	0,397	0,435	0,415	0,396	0,40	0,43	0,389	0,3963	0,3851	0,399	0,2785	0,3956	CCR

Il faut savoir que de plus en plus de collectivités conditionnement le taux des subventions qu'elles accordent en prenant entre autres critères l'effort fiscal.

3- La taxe professionnelle de Zone

Elle a été instituée pour la première fois par délibérations n° 2008/86 et 2008/87.

Son taux est de 14.13%. Les premières retombées financières pour la CCR sont espérées pour 2010.

E- Une trésorerie délicate

Nous nous efforçons de tenir des délais de paiement entre 30 et 45 jours mais cela n'est pas toujours possible car certaines dotations et subventions tardent parfois à nous être versées. Comme cela avait été annoncé en 2008 avec les travaux en cours nous avons dû lever régulièrement notre ligne de trésorerie (désormais de 800 000 €) et devons donc acquitter des intérêts supplémentaires (39 000 € en 2008). Malgré cette mobilisation de ligne de trésorerie nous avons dû mandater des intérêts moratoires. Mais il faut savoir qu'en 2009 la CCR a payé pour 3 100 000 € (plus de 20 millions de francs) de travaux d'investissements.

Compte tenu des opérations prévues en 2009, le montant de ligne de trésorerie souscrite ne se justifie plus mais il serait raisonnable d'en reconduire une à hauteur de 400 000 € pour tenir les délais de paiement à 30 jours. Il n'en demeure pas moins que l'objectif en 2009 est de rembourser intégralement les fonds mobilisés au fur et à mesure des « rentrées » de subventions. A ce sujet les opérations Piscine intercommunale et les 2 tranches des travaux de voirie sont liquidées. Il nous reste à mandater une partie des travaux de la Rue Alphonse DAUDET (100 000 €) pour le Centre de Formation aux métiers de la restauration de Siorac de Ribérac (pour 85 000€) et l'acquisition du terrain ROBERT (pour 25 000 €).

F - Une dette importante

Notre dette en capital au 1^{er} janvier 2009 est de 4 735 000 € (soit 526 €/habitant pour 2009 et une annuité de 54 plus de €/habitant). Compte tenu de l'extinction du premier emprunt dans 5 ans la dette s'additionne. Elle s'additionne d'autant plus que parfois les dotations de l'Etat et plus souvent de l'Europe sont de plus en plus parcimonieuses.

En contre partie la CCR a investi depuis 1999 pour 10.6 millions d'euros (69,53 millions de francs) pour un recours à l'emprunt de 5 564 000 € soit 52 % alors qu'il faudrait se fixer pour objectif un taux de 33%.

Il convient de signaler que 3,8 millions d'Euros concernent le financement de nos travaux de voirie soit 70 % de nos emprunts. Il s'agit de travaux peu subventionnés notamment par le biais de la DGE et qui ne génère aucune recette domaniale.

Détail des investissements que la CCR a réalisé depuis 1999 :

OPERATIONS	Montant TTC
Travaux de Voirie	5 480 000.00 €
Equipement des Ecoles (Informatique, Mobilier)	187 000.00 €
Aire Accueil Gens du Voyage	450 000.00 €
Acquisition de terrain	109 000.00€
Acquisition de mobilier	18 000.00 €
Acquisition véhicule	10 318.00 €
Acquisition instruments musique	16 000.00 €
Piscine	2 700 000.00 €
Centre de formation de SIORAC DE RIBERAC	1 417 000.00 €
Informatique Serv. ADM	24 000.00 €
Acquisition COMBERANCHE EPELUCHE	110 744.00 €
Halte Nautique COMBERANCHE EPELUCHE	89 947.00 €
Aménagement ZAE La Borie	18 124,00 €
Aménagement des locaux (bureaux, écoles, école de musique, ram....)	25 000.00 €
TOTAL EN € TTC	10 655 151 €

Ces investissements ont été financés ainsi :

*Recours à l'emprunt : 5 564 000 € (52.21%)

*Subventions : 2 647 000 € (24.84%)

*Fonds de concours : 217 000 € (2.04%)

*FCTVA : 1 399 000€ (13.13%)

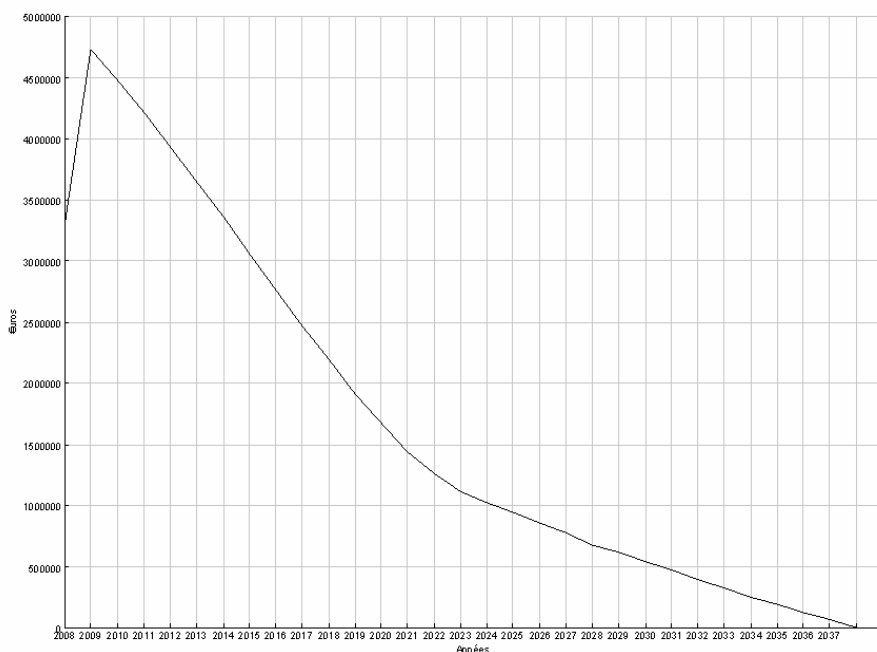
*CCR : 828 151 € (7.78%)

Evolution de la dette de CCR depuis 2004:

ANNEE	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (prévision)
ANNUITE/HABITANT En EUROS	17.52	18.61	25.40	33.56	45.51	54.58
Intérêts/ dépenses réelles de fonctionnement en %	5.30%	4.9%	5.5%	5.1%	8.4%	8%

Il appartient de signaler que, toutes choses égales par ailleurs, l'annuité de la dette connaît un pic en 2009 et l'extinction du premier emprunt se fera sur l'exercice 2015.

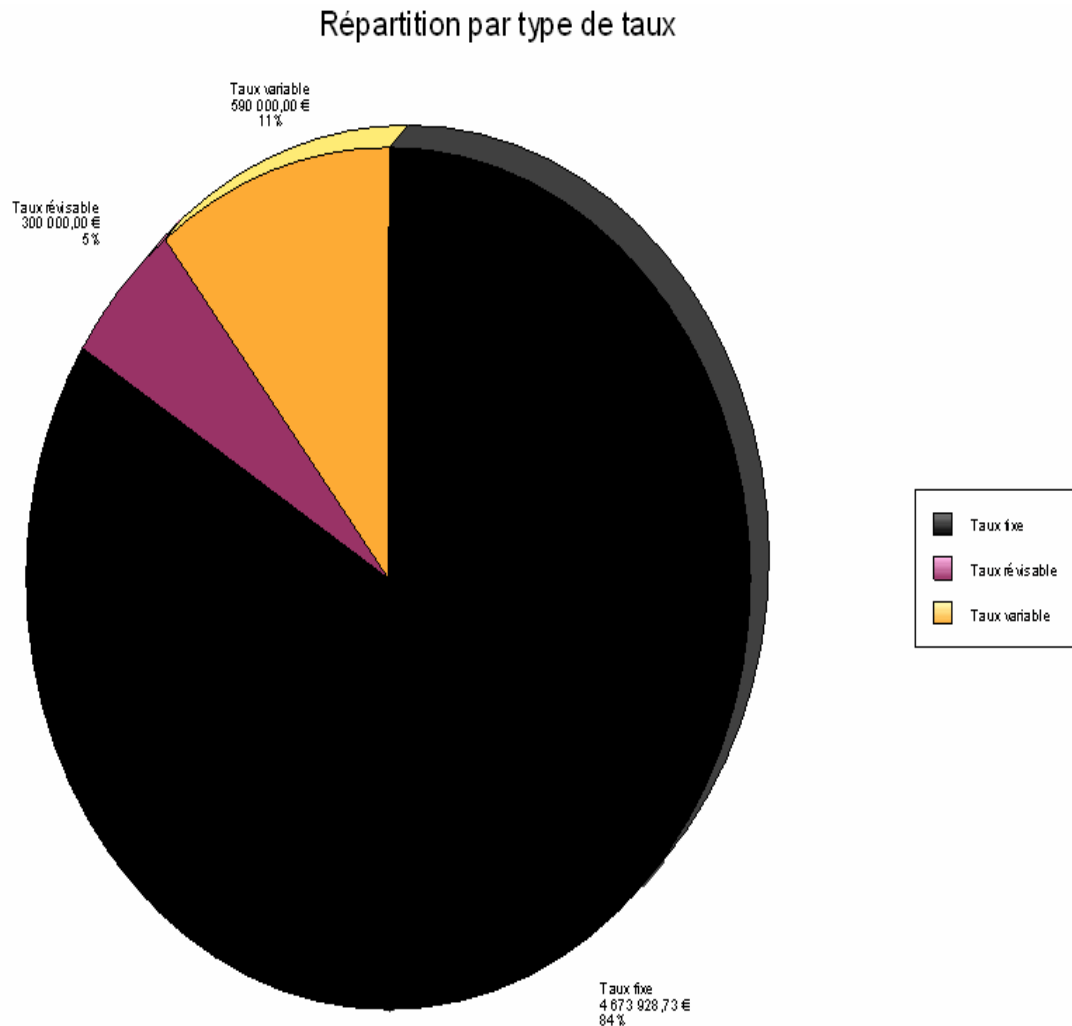
~ Amortissement prévisionnel de la dette ~



Année	Dette au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dette au 31 Décembre
2009	4 734 827,72 €	259 249,21 €	205 317,44 €	464 566,65 €	4 475 578,51 €
2010	4 475 578,51 €	266 057,21 €	196 612,92 €	462 670,13 €	4 209 521,30 €
2011	4 209 521,30 €	273 221,06 €	187 558,55 €	460 779,61 €	3 936 300,24 €
2012	3 936 300,25 €	283 479,38 €	175 400,58 €	458 879,96 €	3 652 820,87 €
2013	3 652 820,87 €	294 204,63 €	162 766,18 €	456 970,81 €	3 358 616,24 €
2014	3 358 616,24 €	305 418,86 €	149 633,07 €	455 051,93 €	3 053 197,38 €
2015	3 053 197,61 €	287 513,01 €	136 120,89 €	423 633,90 €	2 765 684,60 €
2016	2 765 684,60 €	297 016,61 €	123 564,25 €	420 580,86 €	2 468 667,99 €
2017	2 468 667,99 €	283 105,49 €	110 678,92 €	393 784,41 €	2 185 562,50 €
2018	2 185 562,50 €	272 497,83 €	98 545,15 €	371 042,98 €	1 913 064,67 €
2019	1 913 064,67 €	238 426,61 €	86 995,80 €	325 422,41 €	1 674 638,06 €
2020	1 674 638,06 €	238 241,75 €	77 294,60 €	315 536,35 €	1 436 396,31 €
2021	1 436 396,31 €	177 808,57 €	67 355,16 €	245 163,73 €	1 258 587,74 €
2022	1 258 587,74 €	142 312,79 €	60 045,99 €	202 358,78 €	1 116 274,95 €
2023	1 116 274,95 €	93 536,98 €	53 434,15 €	146 971,13 €	1 022 737,97 €
2024	1 022 737,97 €	80 389,74 €	48 984,61 €	129 374,35 €	942 348,23 €
2025	942 348,23 €	84 192,77 €	45 181,58 €	129 374,35 €	858 155,46 €
2026	858 155,46 €	88 176,25 €	41 198,10 €	129 374,35 €	769 979,21 €
2027	769 979,21 €	92 348,88 €	37 025,57 €	129 374,45 €	677 630,33 €
2028	677 630,33 €	64 794,06 €	32 655,00 €	97 449,06 €	612 836,27 €
2029	612 836,27 €	67 976,96 €	29 472,10 €	97 449,06 €	544 859,31 €
2030	544 859,31 €	71 316,23 €	26 132,83 €	97 449,06 €	473 543,08 €
2031	473 543,08 €	74 819,55 €	22 629,51 €	97 449,06 €	398 723,53 €
2032	398 723,53 €	78 495,01 €	18 954,05 €	97 449,06 €	320 228,52 €
2033	320 228,52 €	75 216,92 €	15 098,02 €	90 314,94 €	245 011,60 €
2034	245 011,60 €	56 976,85 €	11 937,21 €	68 914,06 €	188 034,75 €
2035	188 034,75 €	59 752,82 €	9 161,24 €	68 914,06 €	128 281,93 €

2036	128 281,93 €	62 664,04 €	6 250,02 €	68 914,06 €	65 617,89 €
2037	65 617,89 €	65 617,89 €	3 196,97 €	68 814,86 €	0,00 €

En revanche la structure de notre dette nous met à l'abri de mauvaises surprises puisqu'elle est assise en grande partie sur du taux fixe comme l'illustre le graphique ci-dessous.



H - Un autofinancement délicat

Notre section de fonctionnement génère difficilement des marges de manœuvre pour nous aider à supporter nos lourds investissements. La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. La Caf brute est calculée par différence entre les produits de fonctionnement réels et les charges réelles.

Globalement, la CAF brute s'améliore mais reste cependant faible

	2005	2006	2007	2008*
CAF Brute	141 382 €	271 855 €	257 579 €	464 825 €
Ratio CAF brute/dépenses réels de fonctionnement	3.92%	7.06%	6.45%	

La CAF nette est calculée après déduction de l'annuité de la dette bancaire. Elle se dégrade car la dette à fortement progresser.

	2005	2006	2007	2008*
CAF Brute	141 382€	271 855 €	257 579 €	464 825 €
Remboursement des dettes bancaires	154 604 €	251 603 €	292 983 €	415 000 €
CAF Nette	-13 222 €	20 252 €	- 35 404 €	49 825 €

* 2008 : estimation

Cela complique nos capacités d'investissement ou nous contraint à lever des emprunts plus conséquents et donc complique nos possibilités de reconstituer une Capacité d'autofinancement.

Concernant les subventions nos programmes de travaux de voirie ne bénéficient quasiment plus d'aides de l'Etat par le biais de la DGE (14 400 € en 2008 pour 400 000 € de travaux et rien en 2007...). Il s'agit pourtant d'investissements que la CCR réalise sur son territoire chaque année depuis 1999. Nous cherchons à compenser ce manque de DGE en diminuant notre enveloppe budgétaire mais l'état de nos routes mérite au contraire plus de moyens !

Toutefois les premières installations en cours sur la ZAE de Villeteureix nous laissent espérer des rentrées fiscales supplémentaires indispensables à l'exercice de nos compétences et donc des possibilités de nous « désendetter » et d'investir plus sereinement. Il n'en demeure pas moins que la réforme en cours de la Taxe Professionnelle laisse peser une incertitude sur les rentrées « fiscales » futures puisque devrait être exonéré les investissements réalisés du 31 octobre 2008 au 31 décembre 2009.

I-Les Principaux ratios de niveau du budget 2008

EN FONCTIONNEMENT :

NATURE DE LA DEPENSE	Dépenses réelles de fonctionnement	Dont frais de Personnel	Intérêts de la dette	Reversements fiscaux
Valeurs 2008 en euros/habitant (moyenne nationale)	330 (216)	136 (57)	18.40 (5)	37.58 (4)
NATURE DE LA RECETTE	Recettes réelles de fonctionnement	Recettes fiscales	Produit des 4 taxes	DGF
Valeurs 2008 en euros/habitant (moyenne nationale)	376 (218)	279.58 (122)	188.38 (90)	26

EN INVESTISSEMENT :

NATURE DE LA DEPENSE	Dépenses d'équipement brut	Remboursement de dette
Valeurs 2008 en euros/habitant (moyenne nationale)	336.82 (203)	27.11 (15)
NATURE DE LA RECETTE	Subventions reçues	Emprunts
Valeurs 2008 en euros/habitant (moyenne nationale)	97.51 (106)	185.83 (55)

VI – 2009 : UNE ANNEE DE TRANSITION ET UNE VOLONTE DE RETOUR AUX GRANDS EQUILIBRES

A - Les travaux : un programme raisonnable

❶ Le programme voirie

Comme chaque année nous engagerons un important programme de travaux sur les voies intercommunales. Le coût total est estimé à 700 000 € TTC avec une aide du Conseil Général et éventuellement de l'Etat qui sera sollicité. Sans doute faut-il à l'avenir envisager de raisonner différemment, comme nous l'avons déjà évoqué en 2008, en raisonnant voirie d'intérêt communautaire. C'est-à-dire qu'il faudrait l'appréhender dans son ensemble. Dès lors on n'élaborerait plus un programme par commune mais en hiérarchisant des voies à traiter selon des critères intercommunautaires. Cette réflexion s'appuiera du diagnostic des voies intercommunales qu'élabore actuellement la DDE (subdivision de Saint Astier).

❷ Les travaux dans les bâtiments

Une enveloppe de 12 000 € serait à prévoir pour l'AAGV (reprise du réseau d'eaux usés/acquisition de véhicule), une autre de 20 000 € pour les 8 groupes scolaires, une troisième de 5000 € pour l'aménagement des locaux administratifs en vue de l'accueil d'un service urbanisme, une quatrième de 20 000 € pour la clôture du Centre de Formation aux métiers de la restauration de Siorac de Ribérac.

❸ Les documents d'urbanisme.

La CCR pilotera la réalisation de 5 cartes communales et la révision de celle de ST Vincent de Connezac pour une estimation prévisionnelle de 51 000 € TTC financée par l'Etat, le CG 24 et la part résiduelle par les communes concernées.

❹ L'équipement des écoles et des accueils péri-scolaires.

Une ouverture de crédit de 30 000 € est à prévoir pour l'acquisition de matériel informatique et de mobilier.

❺ Les provisions pour acquisition de terrains

Comme cela a été évoqué par la Commission développement économique et développement touristique et par les membres du bureau il serait opportun que la CCR procède à des acquisitions foncières dans le cadre de l'exercice de ses compétences économique et aménagement de l'espace. Une ligne de crédit de 50 000 € pourrait être provisionnée.

❻ La piscine intercommunale

Il serait opportun d'envisager une chicane sur le plongeur de 5 mètres (chiffrage en cours), l'acquisition d'un garde-vélos.

B– 2009 : Des frais de fonctionnement à stabiliser

En 2008 les prévisions du Chapitre 11 étaient trop justes et nous avons maintenant une meilleure visibilité pour 2009. Ainsi des dépenses non prévues seront inscrites. Par ailleurs nous avons une année de recul pour le fonctionnement de la Piscine intercommunale et des nouveaux locaux administratifs. Enfin en

2008 la fréquentation des accueils péri-scolaires et de l'Accueil de Loisirs a été plus importante que l'année 2007 et donc cela a entraîné des frais supplémentaires.

Pour les charges de personnel, principal poste en section de fonctionnement, nous aurons des moindres charges à assumer pour la piscine. En effet les agents de la CCR affectés aux écoles ont une baisse de leur temps de travail sur le temps scolaire en raison du resserrement du calendrier. Ce temps sera compensé par l'entretien des vestiaires et de l'accueil. (pour mémoire en 2008 le recours à des emplois saisonniers avait coûté 13 000 €). Concernant les charges de personnel une part importante est consacrée aux remboursements des communes ayant une école et dont les agents ont conservé la mairie comme employeur. Toutefois la logique et les textes réglementaires voudraient que ces agents soient employés par la CCR. Cela concerne :

- 6 agents de la mairie de Ribérac.
- 1 agent de la mairie de Vanxains.
- 1 agent de la mairie de Saint Vincent de Connezac.
- 1 agent de la mairie d'Allemans.

Pour notre collectivité ces intégrations permettraient une meilleure visibilité et budgétisation des dépenses de fonctionnement et pour les communes de ne pas faire d'avance de trésorerie. La réalité de notre exécution budgétaire conduit à préciser qu'une partie de ces dépenses sont mandatées par la CCR l'année N+ 1. Cela fausse notre résultat réel même si cette pratique est redondante. Pour la sincérité de nos comptes cela serait aussi une bonne chose.

Concernant les charges à caractère général nous allons progressivement renégocier nos postes les plus significatifs. Nous l'avons déjà fait depuis 2007, avec un certain succès, pour les produits d'entretien, les fournitures administratives.

Pour 2009 nous allons renégocier nos contrats d'assurance, nos forfaits téléphonique, nos contrats de location et de maintenance pour les photocopieurs.

Nous allons également instituer des filtres de contrôle par service pour les achats divers même si l'on risque de perdre en souplesse et réactivité.

VI-L'EXECUTION BUDGETAIRE 2008

A- L'exécution 2008

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		41 880.85	886 083.13		886 083.13	41 880.85
Opérations de l'exercice	3 080 402.25	3 403 525.10	3 345 080.39	3 276 648.80	6 425 482.64	6 680 173.90
TOTAUX	3 080 402.25	3 445 405.95	4 231 163.52	3 276 648.80	7 311 565.77	6 722 054.75
Résultat de clôture 2008		365 003.70	954 514.72		589 511.02	
Restes à réaliser			284 674.00	993 324.00	284 674.00	993 324.00
TOTAUX CUMULES	3 080 402.25	3 445 405.95	4 515 837.52	4 269 972.80	7 596 239.77	7 715 378.75
RESULTATS DEFINITIFS		365 003.70	245 864.72			119 138.98

B- L'Etat des Restes à Réaliser

Restes à réaliser 2008 (Section d'Investissement)			
OPERATION	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
VOIRIE (opération 4)	145 000,00	260 964,00	
Fonds équipement non transféré – dge		14 332,00	
Emprunts		36 000,00	
Participation Ribérac		77 764,00	
subvention équipement non transféré – Département		75 200,00	
immo. Corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	80 000,00		
opération investissement sous mandat	65 000,00		
fctva		57 668,00	
ACQUISITION DE TERRAINS (opération 17)	24 674,00		
CENTRE DE FORMATION DE SIORAC DE RIBERAC (opération 19)	85 000,00	294 359,00	
Fctva		18 759,00	
autre subvention investissement non transféré – Etat		104 355,00	
autre subvention investissement non transféré – Département		61 276,00	
autre subvention investissement non transféré – Département		109 969,00	
immo. Corporelles en cours- construction	85 000,00		
PISCINE (opération 23)	30 000,00	430 896,00	
Fctva		88 971,00	
subvention équipement non transféré – Département		196 925,00	
Fonds équipement non transféré – dge		40 000,00	
autre subvention investissement non transféré – Etat		105 000,00	
immo. Corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	30 000,00		
AMENAGEMENT LOCAUX ADMINISTRATIFS (opération 18)			
fctva		1 019,00	
ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE (opération 13)		5 994,00	
Subvention équipement non transféré – Département		5 994,00	
INFORMATIQUE SERV. ADM. CCR (opération 21)		92,00	
Fctva		92,00	
TOTAL	284 674,00	993 324,00	

VII -LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2009

A/ En Fonctionnement (dépenses et recettes réelles)

Ces prévisions ne tiennent pas compte du résultat reporté 2008 et de la TEOM 2009.

DEPENSES 2008	MONTANT	RECETTES 2008	MONTANT
PERSONNEL dont	1 100 000€	IMPOTS LOCAUX	1 740 000 €
REMBOURSEMENT AUX COMMUNES dont :	580 000€	PARTICIPATIONS dont :	225 000 €
Personnel	200 000 €	CG 24	25 000 €
Voirie	300 000 €	CAF 24	200000 €
Ecoles	80 000 €	RECETTES DOMANIALES dont :	125 000 €
ADMINISTRATION GENERALE dont :	330 000 €	Droit de Place AAGV	20 000 €
Ecole	80 000 €	Redevance APS	35 000 €
APS/CLSH	70 000 €	Redevance CLSH	35 000 €
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	25 000 €	Redevance piscine	35 000€
Ecole de musique	15 000 €	REMBOURSEMENT dont :	180 000 €
Relais Assist. Mater.	15 000 €	SPANC	90 000 €
Services administratifs	60 000 €	Communes	90 000 €
SPANC	15 000 €	DOTATIONS ETAT dont	317 000 €
PISCINE	50 000 €	DGF	280 000 €
AUTRES dont	170 000 €	COMPENSATIONS	13 000€
Ecole Notre Dame	60 000 €	FNDTP	17 000 €
Subventions	40 000 €	DIVERS dont :	30 000 €
Ecole Nationale Musique 24	70 000 €	Loyer MFR	21 000 €
INTERETS DE LA DETTE	220 000 €	Autres	9 000 €
AUTOFINANCEMENT	270 000 €		
DEPENSES IMPREVUES	70 000 €		
TOTAL :	2 740 000€		2 610 000 €
IMPASSE PREVISIONNELLE :	130 000 €		

B/ En Investissement

Pour l'année 2009 il est proposé pour les programmes d'investissement

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
LIBELLE	MONTANT TTC	LIBELLE	MONTANT
Programme voirie	717 600 €	Programme voirie dont :	717 600 €
		Contrat d'Objectifs	69 000 €
		Contrat Ville	80 000 €
		DGE	150 000 €
		AMENDES DE POLICE	20 000 €
		FCTVA	111 000 €
		EMPRUNT	287 600 €
Documents d'urbanisme	51 000 €	Documents d'urbanisme	51 000 €
		DGD	10 660 €
		Contrat d'Objectifs	10 660 €
		Communes	21 780 €
		FCTVA	7 900 €
Acquisition matériel écoles	20 000 €	Acquisition matériel écoles	20 000 €
		FCTVA	3 096 €
		EMPRUNT	16 904 €
Acquisition matériel APS	10 000 €	Acquisition matériel APS	10 000 €
		FCTVA	1 548 €
		EMPRUNT	8 452 €
Aménagement locaux	57 000 €	Aménagement locaux	57 000 €
		FCTVA	8 825 €
		EMPRUNT	48 175 €
Acquisition instruments de musique	3 000 €	Acquisition instruments de musique	3 000 €
Acquisition de terrains	50 000 €	Acquisition de terrains	50 000 €
		FCTVA	7 741 €
		Emprunt	42 259 €
Remboursement capital	270 000 €	Prélèvement à la section de fonctionnement	270 000 €
TOTAL	1 178 600 €	TOTAL	1 178 600 €